

Comité technique

TC/59/7

Cinquante-neuvième session
Genève, 23 et 24 octobre 2023

Original : Anglais
Date : 15 septembre 2023

BASES DE DONNÉES SUR LES DESCRIPTIONS VARIÉTALES

Document préparé par le Bureau de l'Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été généré à l'aide d'une traduction automatique dont l'exactitude ne peut être garantie. Par conséquent, le texte dans la langue originale est la seule version authentique.

RÉSUMÉ

1. L'objectif de ce document est de rendre compte des développements concernant les bases de données de description variétale et d'inviter les membres de l'Union à rendre compte des travaux concernant le développement de bases de données contenant des données morphologiques et/ou moléculaires.

2. Le TC est invité à prendre note des questions pour information rendues dans ce document.

3. Les abréviations suivantes sont utilisées dans ce document :

TC :	Comité technique
TWA :	Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWF :	Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWO :	Groupe de travail technique sur les ornementales et les arbres forestiers
TWP :	Technical Working Parties (groupes de travail techniques)
TWV :	Groupe de travail technique sur les plantes potagères

4. La structure de ce document est la suivante :

RÉSUMÉ.....	1
ARRIÈRE-PLAN.....	1
DEVELOPPEMENTS AU SEIN DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES LORS DE LEURS SESSIONS EN 2023.....	2
"Plateforme Bigdata pour l'examen DHS".....	2
Bases de données descriptives pomologiques.....	2

ARRIÈRE-PLAN

5. À sa quarante-cinquième session¹, le TC a pris note des faits nouveaux rendus dans le document TC/45/9 "Publication des descriptions variétales" selon lesquels les membres de l'Union mettent au point des bases de données contenant des données morphologiques et/ou moléculaires et, le cas échéant, collaborent à la mise au point de bases de données pour la gestion des collections de variétés, en particulier à l'échelon régional. Le TC est convenu qu'il pourrait être utile d'offrir aux membres de l'Union la possibilité de rendre compte de ces travaux de manière cohérente au TC, aux TWP et au BMT. Sur cette base, le TC est convenu de remplacer le point de l'ordre du jour intitulé "Publication des descriptions variétales" par un point intitulé "Bases de données des descriptions variétales" dans les ordres du jour des prochaines sessions du TC, des TWP et du BMT. À cet égard, il a rappelé l'importance de la liste des critères à prendre en considération pour l'utilisation des descriptions obtenues à partir de différents lieux et sources, telle qu'elle figure dans le document TC/45/9, paragraphe 3, et reproduite ci-après. Le TC est également convenu que les informations

¹ TC, cinquante-quatrième session, tenue à Genève du 30 mars au 1er avril 2009

présentées n'auraient pas besoin d'être liées à la publication des descriptions (voir le document TC/45/16 "Compte rendu", paragraphe 173).

"3. Lors de sa quarante-troisième -session, tenue à Genève du 26 au 28 mars 2007, le Comité technique (TC) a approuvé la liste des critères à examiner par les groupes de travail techniques (TWP) pour l'utilisation des descriptions obtenues à partir de différents lieux et sources, comme suit :

- "a) d'examiner les espèces pour lesquelles ils voient un réel intérêt à créer une base de données internationale avec des descriptions variétales ;
- "b) préciser l'objectif et les bénéfices attendus ;
- "c) sélectionner les caractéristiques pour lesquelles des descriptions doivent être publiées ;
- "d) préciser pour chaque caractéristique le degré d'harmonisation déjà atteint ou visé (dans ce dernier cas, préciser si des actions doivent être prévues afin d'améliorer le niveau d'harmonisation : ring tests, révision de la description de la méthode d'observation dans la ligne directrice, ...) ;
- "e) étudier la pertinence d'une "approche régionale", plutôt que d'une "approche internationale" (considérer des groupes de pays et comparer les descriptions au sein de ces groupes uniquement) ;
- "f) proposer des distances minimales lors de la comparaison des données, pour les caractéristiques pertinentes ;
- "g) dresser la liste des pays qui contribueraient à la publication ;
- "h) examiner le type d'accès (gratuit ou limité aux contributeurs) ; et
- "(i) de prendre en compte le coût de tout projet".

6. Compte tenu de la décision prise par le TC à sa quarante-cinquième session, il est rappelé que les membres de l'Union sont invités à rendre compte au TC et aux TWP des travaux concernant l'élaboration de bases de données contenant des données morphologiques et/ou moléculaires.

DEVELOPPEMENTS AU SEIN DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES LORS DE LEURS SESSIONS EN 2023

7. Lors de leurs sessions de 2023, les TWV², TWA³, TWO⁴ et TWF⁵ ont noté que le document TWP/7/6 "Bases de données de descriptions variétales" contenait des éléments uniquement à titre d'information (voir les documents TWV/57/26 "Rapport", paragraphe 84 ; TWA/52/11 "Rapport", paragraphe 55 ; TWO/55/11 "Rapport", paragraphe 58 ; et TWF/54/13 "Compte rendu", paragraphe 53).

"Plateforme Bigdata pour l'examen DHS"

8. Le TWO, à sa cinquante-cinquième session⁶, a entendu un exposé sur la "Plateforme de Bigdata pour l'examen DHS" présenté par un expert de la Chine. Une copie de cet exposé figure dans le document TWO/55/7 (voir le document TWO/55/11 "Compte rendu", paragraphe 37).

Bases de données descriptives pomologiques

9. Le TWF, à sa cinquante-quatrième session, a entendu un exposé sur la "Nouvelle recherche dans la base de données australienne sur les droits d'obtenteur", présenté par un expert de l'Australie. Un exemplaire de cet exposé figurera dans le document TWF/54/3. Le TWF a pris note de la disponibilité de données sur les variétés en format consultable, y compris les descriptions et les données relatives aux essais DHS (voir le paragraphe 26 du document TWF/54/13 "Compte rendu").

² lors de sa cinquante-septième session, tenue à Antalya, Türkiye, du 1er au 5 mai 2023.

³ lors de sa cinquante-deuxième session, tenue par voie électronique, du 22 au 26 mai 2023.

⁴ lors de sa cinquante-cinquième session, tenue par voie électronique, du 12 au 16 juin 2023.

⁵ lors de sa cinquante-quatrième session, tenue à Nîmes, France, du 3 au 7 juillet 2023.

⁶ lors de sa cinquante-cinquième session, tenue par voie électronique, du 12 au 16 juin 2023.

10. À sa cinquante-quatrième session, le TWF a entendu un exposé sur les bases de données descriptives pomologiques présenté par un expert de la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA). Un exemplaire de cet exposé figure dans le document TWF/54/8 (voir le paragraphe 27 du document TWF/54/13 "Compte rendu").

11. Le TC est invité à prendre note des questions pour information rendues dans ce document.

[Fin du document]